

L'an deux mille dix-neuf, le 12 novembre 2019 à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 6 novembre 2019, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEA, G. LE CLOAREC, C. PICCA et MM. T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J.C. GUERRE-GENTON, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, J. PAVAN, C. SERGENT, C. TISON, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} BEREZIAT Isabelle (Pouvoir à Gisèle LE CLOAREC, en date du 7 novembre 2019)
M^{me} GERACI Marianne (Pouvoir à Simone BRANON-MAILLET, en date du 7 novembre 2019)
M^{me} PICCA Christine (Pouvoir à Sylvie CUSSIGH, en date du 7 novembre 2019, pour les délibérations de n°DEL095-19 à n° DEL097-19)

Absents excusés :

M^{me} AMBREGNI Nadège
M. BAH Rahim
M. DUBOIS Stéphane
M. DUSSERRE Andy
M^{me} FERRACIOLI Chantal
M^{me} GONZALEZ Gisèle
M. MORIN Georges
M. PERRIER Yves
M^{me} ROULAND Chloé

MONSIEUR PAUL BERTHOLLET A ETE ELU SECRETAIRE DE SEANCE.

Rapport

DEL095-19 Approbation du rapport du mandataire de la ville de Gières dans la Société Publique Locale (SPL) OSER pour l'exercice 2018

La ville de Gières est membre de la SPL d'efficacité énergétique OSER depuis l'année 2016.

La SPL d'efficacité énergétique a pour objet, sur le territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes, d'accompagner ses actionnaires dans la mise en œuvre de leur stratégie et de leurs projets de rénovation énergétique, sur leur propre patrimoine ou dans le cadre d'une politique dédiée.

L'exercice 2018 se traduit pour la SPL d'efficacité énergétique par :

- Un chiffre d'affaire de 12.546.576 euros, largement constitué des travaux réalisés en tiers financement dans le cadre de baux emphytéotiques administratifs,
- Un bénéfice de 67.187 euros, qui résulte pour l'essentiel de l'impact positif du remboursement anticipé du prêt FEED (Fonds Européen pour l'Efficacité Energétique) au cours du premier trimestre 2018.
- Sur le plan opérationnel,
 - Une activité qualifiée d'historique en matière d'audits énergétiques, notamment par la signature de 17 audits (dont 12 avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes) ;
 - Une activité soutenue en mandat de maîtrise d'ouvrage avec 5 opérations lancées en 2018 (3 avec la Région, 1 à Grenoble, 1 à Meyzieu) ;
 - Quatre missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage dont une mission pour la désignation du titulaire de l'Audit Energétique Global sur un ensemble de bâtiments à Passy, et des actions d'économies d'énergie sur le palais des sports de Megève ;
 - Une activité très dense en phase travaux, avec un pic à l'été 2018 de 14 bâtiments en cours de travaux dont 2 lycées ;
 - La livraison de 4 BEA (Baux Emphytéotiques Administratifs) : l'Hôtel de Ville de Cran-Gevrier (Annecy), le Groupe Scolaire Les Romains à Annecy, le Gymnase Favier et le Groupe Scolaire Saint-Exupéry à Bourg-en-Bresse.

L'article 1524-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires doivent se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte (SEM), ainsi que des sociétés publiques locales (SPL).

Pour l'exercice 2018 et pour la SPL d'efficacité énergétique le représentant de la ville de Gières désigné par l'assemblée délibérante est Monsieur Pierre VERRI.

En conséquence, le conseil municipal a approuvé, par 17 voix pour, 2 contre et une abstention, le rapport joint en annexe et relatif à la gestion de la Société Publique Locale d'efficacité énergétique pour l'exercice 2018.

Finances

DEL096-19 Création de la Société Publique Locale (SPL) Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Grande Région Grenobloise : prise de participation de la Ville de Gières

Le Service Public métropolitain de l'Efficacité Energétique (SPEE) a l'ambition d'accompagner les habitants, les entreprises et les collectivités dans la transition énergétique, en cohérence avec les objectifs du Plan Climat Air Energie métropolitain, déclinés dans le Schéma Directeur Energie, à savoir, entre 2013 et 2030 : -22% de consommation d'énergie, +35% de production d'énergie renouvelable, -30% de consommation d'énergie fossile.

Le SPEE a notamment vocation à accompagner les communes dans l'amélioration de la performance énergétique de leur patrimoine. Les missions actuellement conduites par

l'ALEC : conseil en énergie partagé, accompagnement personnalisé de projets de rénovation, animation d'un réseau des gestionnaires de patrimoine, etc...sont désormais des missions de service public, pilotées par la Métropole.

Considérant qu'un service public ne peut être géré via une subvention à une association, la création du SPEE renforce la nécessité d'une évolution structurelle de l'Agence locale pour l'énergie et le climat (ALEC), acteur majeur dans ce domaine. Ajouté à cela la volonté de continuer à associer directement les communes métropolitaines et à échéance plus longue les territoires voisins, Grenoble-alpes Métropole, en partenariat étroit avec l'ALEC et les communes volontaires décident de créer une Société Publique Locale (SPL) dédiée à la mise en œuvre des politiques de l'efficacité énergétique et du climat.

Outre le Service public de l'efficacité énergétique, la SPL aura pour vocation de mettre en œuvre, pour le compte de la Métropole, des communes, et de ses autres membres, d'autres actions concourant à l'ambition du Plan Air Energie Climat, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et polluantes du territoire.

La SPL pourra ainsi développer, en dehors du SPEE, des missions complémentaires, pour répondre aux besoins propres de ses communes actionnaires, par exemple : accompagnement sur le volet énergétique des opérations d'aménagement, campagnes complètes de mesures de consommation d'énergie dans un bâtiment, sensibilisation et formation des usagers des locaux, etc..., et à plus long terme, sont envisagés la conduite de travaux pour le compte des communes, ou le groupement d'achats de matériel de performance énergétique.

C'est dans cette optique qu'est défini l'objet social de la SPL.

Une Société publique locale (SPL) est une société anonyme régie par le code de commerce mais dont l'actionariat est strictement public. Les actionnaires d'une SPL doivent être au moins au nombre de deux et ne peuvent être que des collectivités territoriales et leurs groupements (EPCI, Syndicat d'énergie,...). La SPL exerce son activité exclusivement pour et sur le territoire de ses actionnaires, dans le cadre de prestations intégrées (quasi-régie ou « in-house »). La SPL présente l'intérêt de pouvoir accueillir, de façon évolutive, des actionnaires publics qui détiennent une compétence en lien avec son objet social : ainsi la SPL pourra à terme devenir un outil mutualisé sur un territoire plus grand que la métropole de Grenoble ; en intégrant dans l'actionariat par exemple les ECPI voisins.

Les communes de la métropole peuvent entrer au capital de la SPL, principalement au titre de l'amélioration de la performance énergétique de leur patrimoine.

La SPL sera administrée par un conseil d'administration composé d'élus issus des collectivités actionnaires. Ce conseil d'administration élira son Président parmi ses membres. Le nombre d'administrateurs est fixé à 15, les sièges étant répartis entre actionnaires selon leur part au capital de la société. Les collectivités territoriales et leurs groupements qui ont une participation au capital trop réduite pour leur permettre d'être directement représentés au conseil d'administration sont regroupés en assemblée spéciale, un siège leur étant réservé.

Enfin, l'association ALEC continuera à réaliser les missions qu'elle conduit pour le compte d'autres maîtres d'ouvrages qui ne sont pas des collectivités publiques : bailleurs sociaux, SEM Innovia, universités..., et qui représentent une faible part de son activité actuelle. Afin de conserver le pôle de compétences dans sa globalité, il est envisagé de constituer un groupement d'employeur rassemblant les salariés de la SPL et de l'association.

En conséquence, le conseil municipal a décidé d'approuver par 19 voix pour et une abstention la création de la SPL « Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Grande Région Grenobloise », d'adopter les statuts présentés en annexe, d'approuver le versement de la somme de 500 € au capital de la SPL et de désigner Monsieur Jean-Paul GABBERO, comme représentant de la ville de Gières aux assemblées générales ordinaires et extraordinaire, et à l'assemblée spéciale de la SPL.

**DEL097-19 Mandat spécial pour le déplacement du Maire au congrès
des Maires**

Le congrès des maires s'est déroulé à Paris du lundi 18 au jeudi 21 novembre 2019. Un mandat spécial peut être donné à Monsieur le Maire pour la participation à ce congrès.

Conformément aux règles fixées par la délibération n°DEL080-18 en matière de prise en charge forfaitaire des déplacements des élus communaux, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'octroyer des indemnités de nuitée et de repas à Monsieur Pierre Verri, Maire de Gières, pour les journées des 18, 19, 20 et 21 novembre 2019 et de lui rembourser, aux frais réels, les titres de transports nécessaires à ce déplacement.

DEL098-19 Subventions aux associations

La municipalité, soucieuse d'encourager la vie associative qui participe à l'animation et la qualité de vie de la commune, alloue chaque année des subventions aux associations.

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés, de verser les subventions suivantes :

I - Associations giéroises :

SPORT	subventions 2017	subventions 2018	subventions Propositions 2019
OMS	11 500 €	11 000 €	13 000 €
US Gières Football	14 300 €	15 500 €	15 500 €
Basket	7 550 €	7 600 €	7 600 €
Tennis	11 600 €	11 600 €	11 600 €
Escalade	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Cyclo	750 €	700 €	700 €
Petite Boule	500 €	500 €	500 €
Assoc. Sportive Collège	1 000 €	700 €	800 €
Amicale Laïque	2 000 €	2 500 €	2 000 €
Gymnastique artistique	14 500 €	14 000 €	17 500 €
Gières randonnées	300 €	300 €	300 €
Judo	4 000 €	4 000 €	4 500 €
Sansuikan aikido Gières		700 €	1 400 €
Karaté	0 €	700 €	800 €
TOTAL	69 000 €	70 800 €	77 200 €

Jacques Fabbro ne prend pas part au vote compte-tenu de ses fonctions au sein de « Gières Basket ».

SOLIDARITÉ	subventions 2017	subventions 2018	subventions Propositions 2019
Amicale des donneurs de sang	1 000 €	1 000 €	1 000 €
TOTAL	1 000 €	1 000 €	1 000 €

VIE QUOTIDIENNE	subventions 2017	subventions 2018	subventions Propositions 2019
Bien vivre à la Roseraie	100 €	0 €	150 €
TOTAL	100 €	0 €	150 €

ANCIENS COMBATTANTS ET DIVERS	subventions 2017	subventions 2018	subventions Propositions 2019
ANACR	80 €	80 €	80 €
FNDIRP	180 €	180 €	180 €
UMAC	1 170 €	900 €	900 €
FNACA	110 €	110 €	110 €
UNC Belledonne Vercors	100 €	110 €	110 €
TOTAL	1 640 €	1 380 €	1 380 €

Jean-Marie Béringuier ne prend pas part au vote compte-tenu de sa fonction de Président de « UNC Belledonne Vercors »

Jean-Claude Guerre Genton ne prend pas part au vote compte-tenu de sa fonction de Président de l' «UMAC ».

SCOLAIRE	subventions 2017	subventions 2018	subventions Propositions 2019
Savoirs partagés			500 €
Sou des écoles laïques	4 300 €	4 500 €	4 600 €

CULTURE	subventions 2017	subventions 2018	subventions Propositions 2019
Arts plastiques	1 900 €	500 €	500 €
Chorale Clap your hands	1 350 €	1 350 €	1 350 €
Chorale La Sonnantine	630 €	630 €	650 €
Portée de tous	6 900 €	6 900 €	6 900 €
Saveurs de Gières	1 800 €	1 800 €	300 €
Décibel / Chant'Song'Harmonie	380 €	300 €	300 €
Cric crac croque	500 €	500 €	500 €
Fog Art	380 €	380 €	700 €
Amicale Laïque Langues et cultures	900 €	1 000 €	1 000 €
Ludothèque			500 €
La Compagnie du Nid	500 €	500 €	500 €
TOTAL	15 440 €	13 860 €	13 200 €

INTERNATIONAL	subventions 2017	subventions 2018	subventions Propositions 2019
Gières-Vignate	600 €	600 €	900 €
Gières-Roumanie	300 €	300 €	700 €
Gières-Pérou	500 €	300 €	300 €
Gières-Palestine	3 800 €	3 800 €	4 800 €
Collectif Indépendencia	2 000 €	0 €	800 €
Collectif solidarité internationale	700 €	700 €	700 €
TOTAL	10 100 €	5 700 €	8 200 €

Claude Sergent ne prend pas part au vote compte-tenu de sa fonction de Président de « Gières Pérou ».

ECONOMIE LOCALE	subventions 2017	subventions 2018	subventions Propositions 2019
Les entrepreneuses de Gières et environs			250 €
Union des commerçants et artisans de Gières	900 €	1 000 €	600 €
	900 €	1 000 €	850 €

ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENT	subventions 2017	subventions 2018	subventions Propositions 2019
Association intercommunale de la colline du Mûrier	400 €	400 €	400 €
Carrés verts giérois	7 000 €		200 €
TOTAL	7 400 €	400 €	600 €

TRANSPORTS	subventions 2017	subventions 2018	subventions Propositions 2019
A.D.T.C.	220 €	220 €	220 €
TOTAL	220 €	220 €	220 €

II - Associations non giéroises :

SANTÉ ET PRÉVENTION	subventions 2017	subventions 2018	subventions Propositions 2019
A.R.I.S.T. (Association de recherche et d'insertion sociale des trisomiques)	135 €	150 €	150 €
TOTAL	135 €	150 €	150 €

ENTRAIDE ET SOLIDARITÉ	subventions 2017	subventions 2018	subventions Propositions 2019
ALMA Isère (allô maltraitance des personnes âgées)	100 €	100 €	100 €
Les Restaurants et Relais du cœur	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Banque alimentaire	200 €	200 €	250 €
TOTAL	1 700 €	2 050 €	1 350 €

TOTAL GENERAL :

	subventions 2017 *	Subventions 2018 *	subventions Propositions 2019
TOTAL Association giéroises	117 100 €	105 860 €	107 900 €
TOTAL Association non giéroises	1 835 €	2 200 €	1 500 €
TOTAL Général	118 935 €	108 060 €	109 400 €

* Pour les années 2017 et 2018, les totaux intègrent des subventions versées à des associations qui ne figurent plus dans les tableaux, certaines n'ayant pas déposé de dossier en 2019.

DEL099-19 Attribution d'une subvention de fonctionnement au comité social du personnel de la ville de Gières

Le comité social du personnel, dont les principales recettes sont la subvention de la ville, les cotisations des personnels adhérents et les produits des manifestations, propose des aides et des facilités aux agents et organise différents événements.

La ville de Gières, soucieuse d'encourager ces différentes actions envers le personnel, verse chaque année une subvention.

Aussi, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de verser une subvention de fonctionnement de 23 750 € au comité social du personnel et de dire que les crédits seront inscrits sur le budget 2019.

DEL100-19 Marché de remplacement du revêtement synthétique du terrain de football de la commune – exonération de pénalités pour l'entreprise attributaire

Le marché de remplacement du revêtement du terrain de football synthétique de la commune avait été attribué au printemps 2018 à l'entreprise ID VERDE.

Selon sa planification initiale, cette opération aurait dû se terminer à la fin du mois d'août 2018. Toutefois, d'importants problèmes techniques rencontrés en début de réalisation ont obligé à la reprise du terrassement de cet équipement sportif.

L'opération confiée à ID VERDE s'en trouvant considérablement retardée et complexifiée, cette dernière s'est trouvée dans l'impossibilité de respecter le délai de réalisation prévu au marché. La réception des travaux a ainsi été enregistrée le 15 mai 2019 alors qu'elle aurait dû intervenir au plus tard le 3 mai 2019.

Ce dépassement de délai résultant des conditions particulières et imprévisibles précitées, il ne peut engager la responsabilité de l'entreprise attributaire.

En conséquence, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'exonérer l'entreprise ID VERDE, du règlement des pénalités de retard applicables, soit un montant total de 800 €.

DEL101-19 Crédits affectés au cabinet – année 2019

Dans le respect des plafonds maximum autorisés par la loi et suite à la mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement (RIFSEEP) en 2019 pour les agents de la ville de Gières, le conseil municipal a, par délibération n°DEL006-19 en date du 4 février 2019, validé une enveloppe globale annuelle de 67 000 €.

Le départ du collaborateur de cabinet au 1^{er} novembre 2019 nécessitant d'effectuer un solde de tout compte intégrant la rémunération des congés non pris et le versement de la prime annuelle correspondant à l'année 2018 et à dix mois de l'année 2019, il est nécessaire de porter l'enveloppe globale à 68 000 € sur l'année 2019.

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de valider une enveloppe globale annuelle de 68 000 € affectée au cabinet et de dire que les crédits sont inscrits au budget au chapitre 012.

Scolaire

DEL102-19 Participation à l'appel à projet « stop harcèlement » - demande de subvention à la Région

La commune de Gières travaille depuis des années sur le harcèlement scolaire en partenariat avec le service jeunesse par le biais d'actions régulières mais également ponctuelles comme le théâtre forum.

La région Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré en décembre 2018 pour engager la région dans la lutte contre le harcèlement scolaire. Elle propose la mise en place d'un appel à projet « stop harcèlement » qui soutiendrait les initiatives partenariales ou très innovantes.

La commune souhaite répondre à cet appel à projet dans les thématiques suivantes : « organisation d'évènements » et « formation des adultes ».

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'approuver la participation à cet appel à projet et d'autoriser Monsieur le Maire à demander les subventions et à signer tous documents s'y rapportant.